

COMPTE-RENDU REUNION UN ENFANT DANS LA VILLE

Mardi 27 juin 2023 – Salon d'honneur

Etaient présents:

Élus municipaux :

M. Charles Aslangul, Maire,

M. Olivier Zaninetti, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance et la Petite Enfance,

Mme Sylvie Roby, Adjointe au Maire déléguée au Sport, Tourisme et Relations Internationales,

M. Stefano Teillet, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse.

Responsables administratifs:

Mme Laura Reglier, Directeur de Cabinet,

Mme Simone Booz, Directrice du pôle des services à la population,

Mme Cynthia Nakhla, Responsable du service Éducation et Transport,

M. Christophe Chibout, Responsable du service Périscolaire,

M. Bruno Philippot, Responsable du service Jeunesse et Sport,

Mme Iris Kouas, Assistante administrative du service Éducation et Transport.

Mme Myriam Anne-Robertine, Responsable des accueils périscolaires de l'école Louis Daguerre,

Mme Liliana Dumitru, Responsable des accueils périscolaires de l'école Paul Barilliet,

M. Wilson Martins, Responsable des accueils périscolaires de l'école Henri Cahn,

Mme Adeline Coachon, Responsable des accueils périscolaire de l'école Jules Ferry,

Mme Sophie Rollin, Responsable des accueils périscolaires des écoles Etienne de Silhouette.

Directeurs des écoles maternelles et élémentaires :

Mme Sylvie Ponroy, Directrice du groupe scolaire Paul Barilliet, M. Patrice Mamousse, Directeur du groupe scolaire Louis Daguerre, Mme Patricia Durand, Directrice de l'école élémentaire Etienne de Silhouette, Mme Evelyne Guichard, Directrice de l'école maternelle Jules Ferry.

Représentants de parents d'élèves :

FCPE:

M. Frédéric Tran, groupe scolaire Paul Barilliet.

Portes Ouvertes:

Mme Bahar Schmitt, groupe scolaire Louis Daguerre,
M. Yassine Kandri Rody, école maternelle Etienne de Silhouette,
Mme Barbara Martial, école élémentaire Henri Cahn,
Mme Maeva Barbe, école maternelle Jules Ferry,
Mme Dorine Percevault, école élémentaire Etienne de Silhouette,
Mme Barbara Houille, école maternelle Jules Ferry.

Peep:

M. Xavier Cuenca, école élémentaire Henri Cahn, Mme Cécile Tricot-Fleury, groupe scolaire Paul Barilliet.

Absents excusés :

M. Frédéric Ravier, Directeur Général des Services,

Mme Emilie Dibb, Inspectrice de l'Education Nationale,

M. Mohamed Berradhia, Principal du collège Henri Cahn,

M. Christian Ferrandin, Directeur de l'école élémentaire Henri Cahn,

Mme Catherine Aubard, Directrice de l'école maternelle Etienne de Silhouette,

Mme Claire Blondel, Représentant de parents d'élèves de l'école maternelle Jules Ferry,

M. Vincent Albrecht, Représentant de parents d'élèves du groupe scolaire Paul Barilliet.

ODRE DU JOUR:

- Marché de restauration scolaire, périscolaire, et extra-scolaire 2023-2024
- Bilan des accueils périscolaires et Projet Educatif Territorial (PEDT)

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et invite Madame Booz a exposé le premier point concernant le marché de restauration scolaire.

Madame Booz explique que le marché de restauration scolaire actuel expirant le 31 août 2023, la mairie a lancé un nouveau marché à procédure adaptée en février 2023 avec un nouveau cahier des charges aux exigences renforcées suite aux échanges ayant eu lieu à la dernière réunion « Un Enfant dans la ville ».

Ce marché à procédure adaptée comprenait 2 lots : le lot n°1 pour la restauration scolaire et le lot n°2 pour la Petite Enfance (crèches).

Un seul candidat a répondu au lot n°1; c'est la société CONVIVIO (cuisine centrale d'Ozoir-la-Ferrière située à 25 km de Bry-sur-Marne) et aucun n'a répondu au lot 2.

L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage « AMO » en charge de ce dossier a enquêté auprès des différentes sociétés de restauration scolaire pour connaître les raisons qui les ont conduites à ne pas répondre.

Pour le lot n°1, cette seule candidature s'explique par nos exigences principalement en ce qui concerne l'alimentation bio et durable.

Les entreprises ne sont pas en capacité de répondre aux seuils des exigences que nous avons fixés et ne se portent donc pas candidats.

La commune aurait pu revoir ses ambitions à la baisse, mais cela aurait été une vraie régression.

Le choix a donc été fait de maintenir ces dernières.

En revanche, pour le prochain marché, nous devrons préalablement nous assurer des possibilités et capacités des différentes sociétés de restauration avant d'établir notre cahier des charges.

Pour le lot n°2, ce sont nos nombreuses exigences qui font que nous n'avons reçu aucune candidature et notamment ceux concernant la fourniture des produits lessiviels, l'entretien et la maintenance des hottes, adoucisseurs d'eau, les 3D (désinfection, désinsectisation et dératisation).

Malgré le fait que nous ayons allégé notre cahier des charges et relancé la procédure, le marché a été infructueux à 2 reprises ce qui est une première.

Monsieur le Maire a prolongé de quelques mois notre marché actuel avec notre prestataire Elior / Elres en réduisant l'offre uniquement à la fourniture de repas.

Ref. IK/CN/SB ______ 2/5

Voici les grandes lignes du nouveau marché pour la restauration scolaire :

- Maintien d'un menu à 4 composantes,
- Maintien de bacs gastro-inox, permettant ainsi la réduction du plastique (exigence légale en matière de conditionnement)
- Maintien de la majoration du BIO (50% de produits durables dont 35% issus de l'agriculture biologique alors que la loi EGALIM exige un minimum de 20 % de produits BIO),
- Maintien de l'exigence des labels (rouge, écolabel, pêche durable, AOC, etc.),
- Un travail renforcé sur les recettes végétariennes pour augmenter l'acceptabilité des enfants,
- Objectif d'amélioration du bilan carbone. La nouvelle cuisine centrale est en Région Parisienne contrairement à l'actuelle, qui est la cuisine centrale de Beauffay, qui se trouve à 200 kilomètres de Brysur-Marne. La situation géographique de la cuisine d'Ozoir-la-Ferrière permettra les réajustements en cas de nécessité.
- Renforcement du corpus des pénalités. Certaines pénalités pourront s'appliquer plus aisément et rapidement, sans nécessité de mise en demeure préalable.

La durée du nouveau marché est d'un an, renouvelable 3 fois, soit jusqu'au 31 août 2027 maximum. En cas de situations conflictuelles avec le prestataire de restauration, la commune pourra ne pas renouveler le contrat. Si tel est le cas, le prestataire en sera informé 3 mois à l'avance.

Le contexte économique actuel faisait craindre une forte augmentation du prix des repas.

Cependant, les nouveaux prix proposés sont raisonnables au regard du contexte inflationniste que nous connaissons.

Questions des parents d'élèves :

• Madame Schmitt demande si le marché n'a pas été lancé trop tardivement laissant un délai de réponse trop court aux potentiels candidats.

Il est répondu que le délai usuel de consultation est d'un mois. Le marché à procédure adaptée est diffusé sur le bulletin officiel des marchés publics, à une échelle nationale et européenne.

• Madame Schmitt demande quelles sont les pénalités applicables aux prestataires.

Il est répondu que les pénalités sont indiquées dans le cahier des charges et que celui-ci peut être transmis sur demande.

• Monsieur Cuenca interroge sur la provenance des denrées proposées par la cuisine centrale d'Ozoir-la-Ferrière et souhaite connaître le prix d'un repas.

Il est répondu que cette cuisine centrale s'approvisionne dans le bassin de la Seine-et-Marne et que les prix sont consultables sur la délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le prix d'un repas maternel est de 3,745€, le repas élémentaire est à 3,840€ et le repas adulte est à 4,220€. Le goûter quant à lui est à 0,739€.

Il y a effectivement une augmentation, cependant inférieure aux prix envisagés.

• Monsieur Tran souhaite savoir par quel biais nous pourrons contrôler la qualité de la nourriture et quel sera le suivi ?

Il est répondu que désormais, les enfants seront conviés aux commissions des menus, auxquelles participent déjà le prestataire, les parents d'élèves et les équipes périscolaires. Nous saurons donc rapidement si les enfants sont satisfaits ou non.

Il est indiqué que Monsieur Bouekassa, qui est déjà notre interlocuteur chez Convivio, le restera sûrement pour le marché à venir.

| Ref. IK/CN/SB | | 3/5 |
|---------------|--|-----|
|---------------|--|-----|

Monsieur le Maire propose désormais de passer au bilan des accueils périscolaires et du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Le projet éducatif territorial nécessite d'être évalué afin de répondre à l'ensemble des axes engagés. Ce bilan à mi-parcours permet de réajuster si nécessaire les pratiques opérationnelles des différents acteurs. La mairie est en attente de suggestions d'amélioration de la part des parents d'élèves, s'ils en ont.

Monsieur Chibout et Madame Coachon présentent la partie enfance, Monsieur Philippot la partie jeunesse.

Réactions et questionnements suite à la présentation :

Les parents d'élèves présents ont le sentiment d'une nouvelle impulsion vis-à-vis des équipes périscolaires.

• Madame Schmitt est interpelée par le café philo et souhaite savoir comment cela est mis en place et s'il peut se faire sans préparation préalable.

Monsieur Martins lui indique que c'est un temps qui se prépare. Il a déjà été initié de manière spontanée et les enfants ont été moins réticents à y participer.

Cependant, les animateurs ont pu constater que sans préparation préalable ils pouvaient rapidement perdre la main sur les débats.

Les parents d'élèves présents ont constaté une amélioration de la communication avec les équipes périscolaires ces derniers mois.

• Madame Schmitt souhaite néanmoins une communication plus régulière de la part des animateurs sur les actions menées au quotidien, par le biais d'un journal fait par les équipes périscolaires par exemple ou via le site de la ville.

Il est répondu que cette demande représente un travail colossal, notamment du fait des autorisations de prises de vue en lien avec le « RGPD » Règlement Général de Protection des Données.

Monsieur le Maire indique c'est une demande légitime de la part des parents d'élèves. Il demande aux équipes périscolaires de mener une réflexion sur un moyen de communication qui prendra en compte le respect du droit à l'image.

Il précise que lorsqu'il a pris ses fonctions de Maire, il a constaté que les animateurs pouvaient se sentir frustrés de ne pas être valorisés à la hauteur du travail qu'ils fournissent. Il pense que la mise en place d'un outil de communication pourrait permettre de valoriser leur fonction.

• Madame Schmitt soumet l'idée un partenariat entre le service Périscolaire et les associations de parents d'élèves.

Monsieur Chibout répond qu'il est favorable à un partenariat. Il précise que cela s'est fait dans le cadre d'une fête de fin d'année organisée par l'équipe périscolaire de l'école élémentaire Etienne de Silhouette

 Madame Schmitt s'interroge également sur l'organisation de réunions périscolaires de rentrée et du délai de

prévenance des familles.

Monsieur Chibout répond que des réunions seront organisées en septembre prochain et que les parents en seront informés préalablement.

• Monsieur Cuenca souhaiterait que les parents puissent de nouveau rentrer dans les locaux lors des temps périscolaires.

Il est répondu que nous sommes toujours en plan Vigipirate.

• Monsieur Cuenca soumet l'idée d'un partenariat avec les studios de Bry et l'INA. Madame Dumitru indique que les studios de Bry et le centre de loisirs Paul Barilliet sont régulièrement en contact.

| Ref. IK/CN/SB | | 4/5 |
|---------------|--|-----|
|---------------|--|-----|

Les enfants et équipes périscolaires y ont accès une fois par mois et peuvent obtenir du matériel de récupération offerts par les studios. Ce matériel sert notamment au jardin pédagogique.

- Madame Percevault s'interroge sur les passerelles existantes entre l'école St-Thomas et l'espace Co. Monsieur Philippot répond que tout jeune bryard peut être accueilli à l'espace Co. Il précise que les élèves de St-Thomas participent déjà à des évènements tels que les jeux du Val-de-Marne, au même titre que les élèves de nos écoles publiques.
- Monsieur Kandri Rody demande à ce que les parents soient informés bien à l'avance des sorties organisées par l'espace Co et le centre de loisirs afin d'anticiper les inscriptions car les délais sont actuellement trop courts.

Monsieur Philippot répond que l'espace Co essaie dans la mesure du possible d'indiquer au moins une semaine à l'avance les sorties prévues, par le biais d'affiches ou sur le site de la ville.

Il précise que d'un point de vue pédagogique, il doit s'assurer que les jeunes qui sont inscrits de manière régulière puissent participer « prioritairement » aux sorties proposées par rapport à des jeunes qui ne fréquenteraient que très peu ou pas l'espace Co. Cependant, l'équipe de l'espace Co s'efforce de faire un roulement des enfants inscrits, dans un esprit d'équité.

Demande diverse:

Madame Schmitt demande s'il est possible que les parents d'élèves élus puissent proposer un ordre du jour pour les réunions « Un enfant dans la ville » ou la mise en place de réunions où les parents aborderaient des sujets qu'ils auraient choisis.

Il est demandé à Madame Schmitt de matérialiser ses demandes par écrit auprès de Monsieur le Maire et bien en amont afin que les services concernés puissent étudier ces demandes et préparer les réponses.

Ref. IK/CN/SB ______ 5/5